

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014**

Le vingt mai deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le quatorze mai deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

**Etaient présents :** M.M. Michel LAHUEC, Xavier JODOCIUS, Marcel STEPHAN, Marie-France HELIAS, Gilberte LE NAOUR, Isabelle QUERE, Annick JACQ, René GLO, Yves CORROLLER, Jean-François DANIEL, Monique HELORET, Camille LE BRETON, Patrick COUSTANS, Martine MORIN, Laurence SIOHAN, Caroline BLEUZEN.

**Secrétaire de séance :** Patrick COUSTANS

\*\*\*\*\*

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

Monsieur Yves COROLLER précise que c'est l'association P'tit Théâtre et non Ty Théâtre qui était co-organisatrice de la chasse aux œufs annoncée en informations diverses.

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

**2 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVALODET.**

Conformément à l'article 6 des statuts en vigueur du SIVALODET la commune de Clohars-Fouesnant doit être représentée au comité du SIVALODET par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- Délégué titulaire : Monsieur René GLO
- Délégué suppléant : Monsieur Camille LE BRETON

**3 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Xavier JODOCIUS correspondant défense.

**4 - DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Yves COROLLER référent sécurité routière.

## **5 – RYTHMES SCOLAIRES.**

Madame Marie-France HELIAS présente au Conseil Municipal les modalités définies en concertation avec le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves pour l'organisation des temps scolaires et périscolaires. Les horaires de classe retenus sont les suivants :

Le matin : 8h45-12h00, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis

L'après-midi : 13h30-15h30, les lundis, mardis et jeudis

13h30-15h15 : les vendredis

Des activités sur les temps d'accueil périscolaires seront proposées gratuitement les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

Une garderie gratuite sera proposée les vendredis de 15h15 à 16h30.

Les temps de garderie payants seront maintenus le matin de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette organisation pour une seule année scolaire.

## **6 - SUBVENTIONS 2014.**

Monsieur Xavier JODOCIUS présente au Conseil Municipal les subventions proposées par la commission des finances après examen des différentes demandes.

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	
<b>Nom</b>	<b>Subvention 2014 (€)</b>
Amicale des retraités	600
Clohars Fouesnant Football Corpo	600
Ecole de rugby	80
Rando-Clohars	200

<b>ASSOCIATIONS CANTONALES</b>	
Association diocésaine Odet rive gauche	5 000
ADMR de Fouesnant et communes associées	150
Cercle celtique de Fouesnant	100
Green de l'Espoir-Vaincre la mucoviscidose	150
Les canaillous	80
Secouristes de Saint-Evarzec	150
SNSM (Société Nationale de sauvetage en Mer)	500
Syndicat d'élevage - Canton de Fouesnant	100
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	
AMF (Association des Maires du Finistère)	700,28
Association des Maires ruraux	95
Chorale écho des vagues	100
Comité départemental du Finistère du prix de la résistance et de la déportation	150
Groupe mammalogique breton	100
La prévention routière	100
Restaurants du Cœur	120
Secours catholique	120
Secours Populaire Français	120
Société d'horticulture Quimper	200
VMEH Visite des malades dans les établissements hospitaliers	50

Monsieur Patrick COUSTANS Président de l'association Clohars Fouesnant Football Corpo ne prend pas part au vote de la subvention accordée à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants,

**D'ACCORDER** les subventions proposées ci-dessus.

#### **7 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'EXPLOITER UNE UNITE DE METHANISATION A QUIMPER AVEC PLAN D'EPANDAGE PRESENTEE PAR LA CENTRALE BIOGAZ DE QUIMPER.**

Le projet d'implantation d'un méthaniseur sur la zone industrielle du Grand Guelen à Quimper est mené par la société Centrale Biogaz de Quimper. Ce projet est soumis à enquête publique du 23 avril au 23 mai 2014.

Le méthaniseur permettra de traiter 33 800 tonnes de déchets issus d'élevages agricoles, de boues et graisses d'industries agro-alimentaires, de sous-produits animaux et bio déchets et de déchets végétaux produits dans un rayon de 80 km autour du site de méthanisation.

Le gaz produit servira essentiellement à l'alimentation en gaz de la ville de Quimper.

13 communes sont concernées par le plan d'épandage, de 1 905 ha, du digestat produit par le méthaniseur.

La commune de Clohars-Fouesnant est concernée par une surface agricole utile de 0,7 ha (0,4 ha de surface potentiellement épandable).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à ce projet sous réserve que les mesures suivantes soient prises :

- Interdire le plan d'épandage sur les bassins versants algues vertes ainsi que dans les zones proches des périmètres de captage d'eau potable,
- Transmettre le suivi agronomique des exploitations au porteur de projet du SAGE,
- Réaliser un suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur les bassins versants concernés par le plan d'épandage.

#### **8 - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2015.**

Par tirage au sort, il convient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés, valable pour l'année 2015.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2014101-0009 du 11 avril 2014, il convient de tirer 6 personnes au sort.

Sont désignés :

CABELLAN Sylvie, épouse LE CORRE  
DEFOSSE Jean-Sébastien  
CARRIC Florian  
GARREC Florence, épouse BODIVIT  
BENZ Valérie, épouse OLIVIER  
LE MONNIER DE GOUVILLE Dominique, épouse DE LA VILLEON

## **9 - DECISIONS DU MAIRE.**

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 2 juin 2009 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 30 mars 2014 au 20 mai 2014.

### Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 359 pour une durée de 30 ans.
- Délivrance de la concession n° 141 pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

## **10 – INFORMATIONS DIVERSES.**

- L'inscription au concours des maisons fleuries est possible jusqu'au 31 mai 2014, le passage du jury est prévu le mardi 17 juin.
- Un match de football organisé par Clohars Fouesnant Football Corpo au profit « d'entraide cancer » aura lieu le dimanche 22 juin 2014 à 14h00.

La séance est levée à 21 heures 12.

Le Maire,  
Michel LAHUEC

